Nombre de membres : 34

En exercice : 34 Présents : 27 Pouvoirs : 4 Votants : 31 Abstentions: 0 Exprimés: 31 Pour: 31 Contre: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

L'An deux mille dix-neuf,

Le Jeudi 07 février à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 14 décembre deux mille dix-huit.

<u>Présents</u>: Christophe Gérouard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Raoul Rechignac, Joël Vilard, Maryse Thomas,

Luc Gabette, Albert Delhoume, Alain Blond, Louis Furlaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Jean-Louis Clermont-Barrière, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombray, Agnès Varachaud, Morange Marie-Laurence, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Malivert

<u>Pouvoirs :</u> Guy Ratinaud délégation à Richard Simonneau, Patrick Gibaud délégation à Jean-Louis Clermont-Barrière, Françoise Piquet délégation à Guy Baudrier, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud.

Secrétaire de séance : Alain Perche

Objet

Délibération sollicitant le versement, au profit de la Communauté de Communes Ouest limousin, des subventions allouées par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CTD (GRVC) aux communes, et ce suite au transfert de la compétence voirie à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Président expose que depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes Ouest Limousin exerce la compétence voirie sur la totalité de son territoire.

Compte tenu de la date à laquelle il convenait d'adresser aux services compétents du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, les dossiers de demandes de subventions au titre du GRVC pour l'année 2019 (date fixée au 1^{er} octobre 2018), ce sont les communes de l'ex CCF qui ont procédé à l'envoi de ces dossiers.

Pour sa part, la Communauté de Communes Ouest Limousin a informé le Conseil Départemental de la Haute-Vienne de la reprise de la compétence à dater du 1^{er} janvier 2019. Ce transfert de compétence a bien été pris en compte et porté dans le document remis à chaque collectivité préalablement à la réunion des CTD en date du 10 janvier 2019.

Toutefois, à la demande du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, il convient que le Conseil Communautaire délibère afin de solliciter le versement pour le compte de la CCOL des subventions accordées aux communes au titre du GRVC exercice 2019.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'attribution, au profit de la Communauté de Communes Ouest Limousin, des subventions versées par le Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CTD (GRVC) aux communes, suite à transfert de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2019.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire Pour le Président empêché,

Le, Le Président

Par délégation le Premier Vice-Président,

Dominique GERMOND

N°2019-01